



## Régime matrimoniale mariage marocain transcrit en France

-----  
Par maatti

Bonjour,

Nous nous sommes mariés en Avril 2005 au Maroc sans contrat (sous régime locale : de séparation des biens)

Nous avons transcrit notre acte de mariage à Nantes

Ma femme m'a rejoint en France en Juin 2006 (14 mois plus tard),

Depuis quelques années j'ai été naturalisé français

Aujourd'hui, je souhaite faire un emprunt pour acquérir un bien immobilier a mon propre nom. Le banquier me demande de justifier que nous sommes bien sous le régime de la séparation de biens afin que je puisse emprunter en mon nom propre.

L'agent immobilier me demande la même chose avant de passer au compromis.

Ce n'est marqué nulle part que nous sommes sous le régime de séparation de bien.

Quelles solutions s'offrent à moi, sans passer par un nouveau contrat de mariage ou une convention chez un notaire ?

Je vous remercie pour vos réponses.